



DEMANDE DE RÉSERVATION POUR LA
VENTE D'ANTIQUITÉS ET DE BELLES
BROCANTES DU JEUDI 20 JUILLET 2023
ORGANISÉE PAR LES propriétaires DANS
LE PARC DU CHÂTEAU DE LANQUAIS
(24150 LANQUAIS)

A retourner au plus tard le 10 juillet à Mme BERTAUX 275 route de
Boyer, 24150 Lanquais
Avec le montant de la réservation du stand.

Je soussigné M. :	
Profession :	
Adresse complète :	
CP :	Ville :
Tél :	Mél :
N° registre du commerce	Délivré le :

Joindre à cette demande une photocopie de la carte professionnelle valide !

La réservation d'un stand de 4 mètres de long à l'extérieur coûte 25 (vingt-cinq) euros

1 Stand 2 Stands

La réservation d'un stand de 4 mètres de long à l'intérieur coûte 30 (trente) euros

1 Stand 2 Stands

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général ci-joint et en accepter tout les articles
et déclare réserver un emplacement

Possibilité de restauration payante sur place.
Possibilité de visite payante du Château au tarif habituel.

Votre chèque ne sera présenté qu'après la manifestation.

CACHET COMMERCIAL

DATE

SIGNATURE
(précédée de la mention
lu et approuvé)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 1 : Les propriétaires se réservent 9 mètres de stand pour la restauration et la buvette le long de la façade nord du Château.

ARTICLE 2 : L'installation des marchands aura lieu à partir de 06 heures du matin selon le marquage prédéfini et balisé.

ARTICLE 3 : Les exposants intérieurs et extérieurs sont tenus d'amener leurs tables et tréteaux.

ARTICLE 4 : Du fait de leur admission tout exposants renonce à tout recours contre les propriétaires ou la commune de Lanquais en cas de dommages subit par eux quel qu'en soit la cause.

ARTICLE 5 : Le programme de la vente est mis en ligne sur le site du Château, annoncé sur Radio Bleue Périgord, ainsi que des distributions de nombreux tracts sur les marchés et sites touristiques.

ARTICLE 6 : Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et débarrassé de tout débris et autres déchets.

ARTICLE 7 : Les propriétaires seront dégagés de toutes dégradations ou vols qui pourraient survenir aux meubles et objets exposés lors de l'installation ou de la journée. Ceux ci restent sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 8 : Les exposants désirant quitter la vente avant la fin de la manifestation sont priés d'en avertir le responsable.

Rendez-vous pour tous les exposants à 8 heures pour un café croissant et à midi pour un apéritif offert par les propriétaires

Mme BERTAUX